

ECOLE DE LOSSY



2026-2027

Bulletin scolaire

Sommaire

Préambule.....	3
Rentrée scolaire.....	4
Corps enseignants, autorités, services.....	5
Répartition des classes.....	6
Contacts téléphoniques.....	7
Horaires.....	8
Classes primaires et enfantines.....	9
Transports scolaires—Bus bleu.....	10
Transports scolaires—Bus rouge.....	11
Transports scolaires—Taxis Services.....	12
Calendrier scolaires 2026-2027.....	13
Autres dates à retenir.....	14
Fonctionnement scolaire.....	15
Evaluations, Devoirs, Collaboration.....	16
Outils numériques.....	17
Application KLAPP.....	18-19
Aides et soutien.....	20
Prévention et santé.....	21
Interventions en classe.....	22-23
Les poux.....	24-25
La gale.....	26
Règles.....	27
Surveillance, Photos-vidéos, Matériel interdit.....	28
Les transports.....	29
Pédibus.....	30
Sur le chemin de l'école.....	31
Congés, Absences.....	32
Maladie, Rendez-vous, Congé spécial.....	33
Jour « Joker ».....	34
Accueil extrascolaire.....	35
Infos AES.....	36
Infos diverses.....	37
Conseil des parents.....	38
Médicaments, Objets trouvés, Accès école.....	39

Préambule



Corps enseignant



Autorités,
Services



Rentrée scolaire

Cette brochure contient des renseignements importants sur la scolarisation de votre enfant. Elle est à conserver durant toute l'année scolaire.

Chers Parents,

Afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire et que vous puissiez, ainsi que vos enfants, vivre une année sereine, nous vous invitons à lire attentivement ce bulletin d'école qui réunit toutes les informations utiles relatives à l'école primaire, de la 1^{ère} à la 8^{ème} HarmoS.

Cette brochure vous permettra d'avoir toujours sous la main les réponses à vos questions.

Toute autre information importante vous sera communiquée en temps voulu par l'enseignant de votre enfant ou par la commune.

Nous vous suggérons également de consulter régulièrement le site internet de La Sonnaz. C'est un excellent moyen de rester informé des dernières actualités, des activités proposées et de toute autre information qui pourrait vous être utile.

 www.lasonnaz.ch

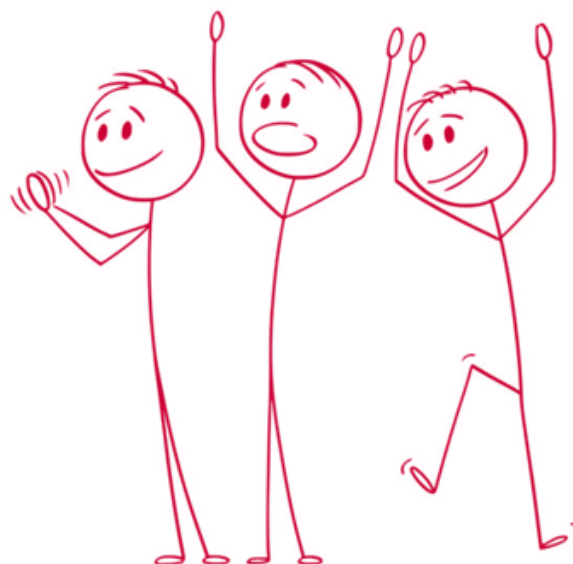
Nous nous réjouissons de débiter cette nouvelle année scolaire avec vos enfants et nous vous souhaitons à toutes et tous un très bel été!

L'équipe enseignante



Répartition des classes

CLASSES			Enseignants-es
1H—2H F	10	11	➤ Johanna Bapst ➤ Valentine Egger
1H—2H G	10	12	➤ Sabine Hough
3H D	12	6	➤ Magalie Barras Pythoud ➤ Elisabeth Couselo
3H—4H	8	9	➤ Karine Fertig ➤ Laurence Barras
5H C	9	10	➤ Claire Knobel ➤ Cristina Nieto
6H D	11	11	➤ Sarah Baechtold ➤ Roxane Pacchiana
7H C	11	7	➤ Martine Rolle Chatton ➤ Cristina Nieto
8H C	8	11	➤ Frédéric Berset ➤ Lenka Overney





Contacts téléphoniques

Directrice :

Mme Christine Monpays

ad intérim :

☉ Mme Laetitia Decorvet

☉ M. Philippe Ullnaess

☎ 026/460 68 41

✉ direction.ep.granges-paccot@edufr.ch

Inspectrice scolaire

Carole Angéloz

☎ 026 305 73 80

✉ inspectorat.scolaire@fr.ch

Conseillère communale

Olivia Théraulaz

☎ 079 501 80 50

✉ olivia.theraulaz@lasonnaz.ch

Responsable des transports

Olivia Théraulaz

☎ 079 501 80 50

✉ olivia.theraulaz@lasonnaz.ch

Accueil extrascolaire (AES)

Pamela Cao

☎ 076 520 17 82

✉ aes@lasonnaz.ch

Cheffe de bâtiment

Magalie Barras Pythoud

☎ 079 441 38 74

✉ magalie.barras@edufr.ch

Salle des maîtres

☎ 026 460 68 41

Logopédie

Clélia Beffa

Présence : mardi et jeudi

☎ 026/476 06 61

✉ clelia.beffa@edufr.ch

Psychologie

Yagmur Öncü

Présence : lundi matin

☎ 077/467 29 91

✉ yagmur.oncue@edufr.ch
(joignable du lundi au vendredi matin)

Psychomotricité

Laura Chappuis

Présence : Ecole de Granges-Paccot
(lundi A-M et mardi)

☎ 026/460 68 36

✉ laura.chappuis@edufr.ch

Conciergerie de l'école

Yvan et Claudine Mauroux

☎ 026 475 41 35

Administration communale

Secrétariat des écoles

☎ 026 475 23 53

✉ secretariat@lasonnaz.ch

Horaires





Classes primaires et enfantines

Classes primaires et enfantines

Matin	Lundi à vendredi	08h15 à 11h55 Sonnerie à 08h10
Après-midi	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	13h50 à 15h30 Sonnerie à 13h45
	Mercredi après-midi	Congé
Elèves de 3H	: ont congé le mardi matin ou le jeudi matin	
Elèves de 4H	: ont congé le mardi après-midi	

Jours de présence pour les classes enfantines

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1-2H	2H	1H	1-2H	2H
Après-midi	2H	1H	Congé	2H	2H



Les parents qui souhaitent formuler des demandes particulières au sujet des alternances pour l'année scolaire 2027-2028 doivent s'adresser auprès de la Direction d'établissement jusqu'au 30 avril au plus tard.

Transports scolaires

Transports scolaires – Commune de La Sonnaz

Année scolaire 2026/2027



Informations préalables :

- Nous remercions les enfants d'être présents à l'heure, voire quelques minutes avant l'heure de passage du bus.
- Les chauffeurs de bus attendent jusqu'à l'heure prévue, mais ne peuvent en aucun cas aller au-delà de l'horaire indiqué.

BUS BLEU

LOSSY

Le bus faisant le trajet de Lossy doit parfois réaliser sa tournée en 2 tours. Il est possible que les enfants arrivent avec quelques minutes d'avance à l'arrêt du Sarrazin lors des retours lorsqu'il n'y a qu'un tour

Lossy

Immeuble Barras : Seuls les élèves de 1H à 5H

Sarrazin : Tous les élèves de 1H à 8H

	Matin	Midi	Après-midi	Retour après-midi
Départ de l'école	7h56	12h00	13h28	15h35
Immeuble Barras	7h58	12h02	13h33	15h37
Sarrazin	8h05	12h09	13h40	15h44
Ecole	8h10		13h45	

Transports scolaires

BUS ROUGE LA CORBAZ

Le bus faisant le trajet de La Corbaz doit parfois réaliser sa tournée en 2 tours. Il est possible que les enfants arrivent avec quelques minutes d'avance aux arrêts **Ancien magasin** et **Chemin des Lilas** lors des retours lorsqu'il n'y a qu'un tour.

- Ancien magasin:** Seuls les élèves **1H à 2H**
Tous les autres élèves (3H à 8H) vont à l'école à pied.
- Ch. des Lilas:** Seuls les élèves **1H à 5H**
Tous les autres élèves (6H à 8H) vont à l'école à pied.
- Haut de la Corbaz :** Tous les élèves de 1H à 8H avec un arrêt à la chapelle.

	Matin	Midi	Après-midi	Retour après-midi
Départ de l'école	7h50	12h00	13h25	15h35
Chapelle	7h55	12h05	13h30	15h40
Ancien magasin	8h03	12h16	13h38	15h51
Chemin des Lilas	8h05	12h18	13h40	15h53
Ecole	8h10		13h45	

Transports scolaires

BUS TAXI SERVICES CORMAGENS

CORMAGENS - GRANGES-PACCOT (ÉLÈVES DE 2H UNIQUEMENT)

En direction de l'école de Granges-Paccot

	Matin	Après-midi
Immeuble champ-des-pierres Cormagens	7h42	13h07
Ecole de Chavully Granges-Paccot	7h50	13h15

Retour vers Cormagens

	Matin	Après-midi
Ecole de Chavully Granges-Paccot	11h35	15h05
Immeuble champ-des-pierres Cormagens	11h43	15h12

CORMAGENS – ECOLE DE LOSSY

En direction de l'école de Lossy

	Matin	Après-midi
Rte du Château Cormagens	7h57	13h36
Immeuble Champ-des-pierres Cormagens	7h59	13h38
Ferme Julmy Formangueires	8h02	13h41
Arrivée à l'école de Lossy	8h06	13h45

Retour vers Cormagens

	Midi	Retour Après-midi
Départ de l'école	12h00	15h35
Ferme Julmy Formangueires	12h04	15h39
Immeuble Champ-des-pierres Cormagens	12h10	15h45
Rte du Château Cormagens	12h12	15h47

Calendrier scolaire 2026-2027



2026	Lu	3	10	17	24	31
	Ma	4	11	18	25	
	Me	5	12	19	26	
	Je	6	13	20	27	
	Ve	7	14	21	28	



2026	Lu		7	14	21	28
	Ma	1	8	15	22	29
	Me	2	9	16	23	30
	Je	3	10	17	24	
	Ve	4	11	18	25	



2026	Lu		5	12	19	26
	Ma		6	13	20	27
	Me		7	14	21	28
	Je	1	8	15	22	29
	Ve	2	9	16	23	30



2026	Lu	2	9	16	23	30
	Ma	3	10	17	24	
	Me	4	11	18	25	
	Je	5	12	19	26	
	Ve	6	13	20	27	



2026	Lu		7	14	21	28
	Ma	1	8	15	22	29
	Me	2	9	16	23	30
	Je	3	10	17	24	31
	Ve	4	11	18	25	



2027	Lu		4	11	18	25
	Ma		5	12	19	26
	Me		6	13	20	27
	Je		7	14	21	28
	Ve	1	8	15	22	29



2027	Lu	1	8	15	22	
	Ma	2	9	16	23	
	Me	3	10	17	24	
	Je	4	11	18	25	
	Ve	5	12	19	26	



2027	Lu	1	8	15	22	29
	Ma	2	9	16	23	30
	Me	3	10	17	24	31
	Je	4	11	18	25	
	Ve	5	12	19	26	



2027	Lu		5	12	19	26
	Ma		6	13	20	27
	Me		7	14	21	28
	Je	1	8	15	22	29
	Ve	2	9	16	23	30



2027	Lu	3	10	17	24	31
	Ma	4	11	18	25	
	Me	5	12	19	26	
	Je	6	13	20	27	
	Ve	7	14	21	28	



2027	Lu		7	14	21	28
	Ma	1	8	15	22	29
	Me	2	9	16	23	30
	Je	3	10	17	24	
	Ve	4	11	18	25	



2027	Lu		5	12	19	26
	Ma		6	13	20	27
	Me		7	14	21	28
	Je	1	8	15	22	29
	Ve	2	9	16	23	30

27.08 : Rentrée scolaire 12-23.10 : Vacances d'automne 01.11 : Toussaint 08.12 : Immaculée Conception

21.12-01.01 : Vacances de Noël 08-12.02 : Vacances de Carnaval 26.03-09.04 : Vacances de Pâques

06.05 : Ascension 07.05 : Pont de l'Ascension 17.05 : Lundi de Pentecôte 27.05 : Fête Dieu

28.05 : Pont de la Fête Dieu 09.07 : Dernier jour de classe



Autres dates à retenir

Nous vous invitons d'ores et déjà à agender quelques dates en lien avec nos traditionnelles

Cette année, les élèves auront à cœur de mettre également sur pied de nouveaux projets.

13.11.2026

**Loto de l'école de Lossy
(20h00 centre paroissial Bel-
faux)**

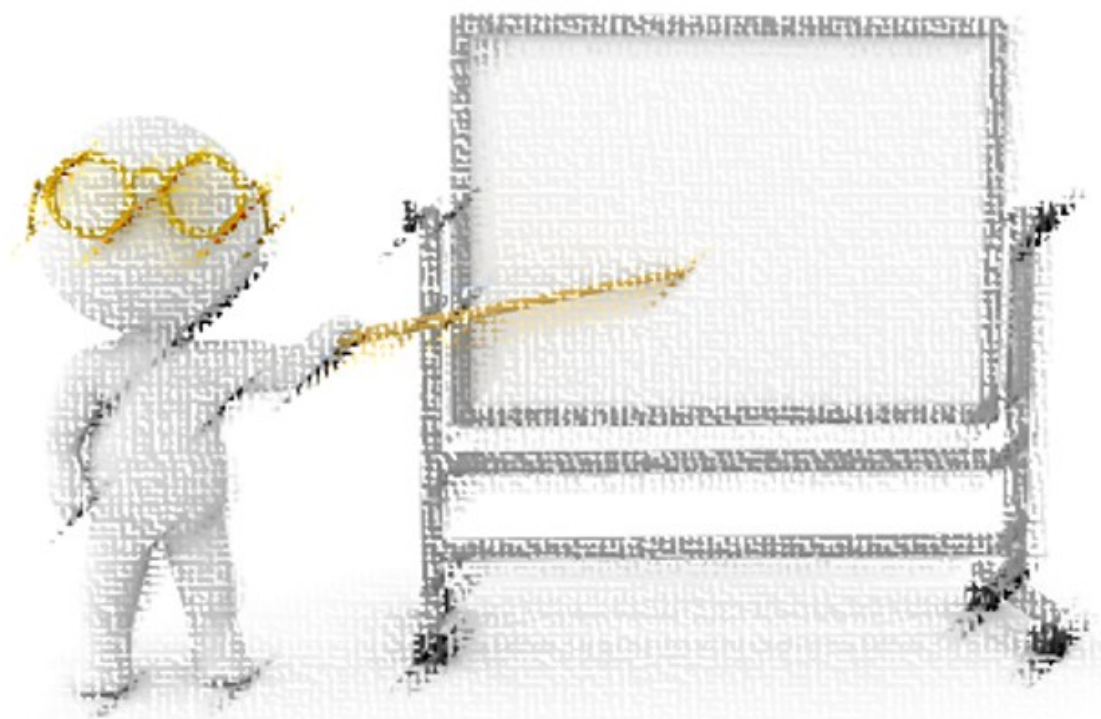


15-19.02.2027

**Camp de ski
(5H—8H)**



fonctionnement scolaire





Evaluations, Devoirs, Collaboration

Tous les enseignants respectent les directives cantonale en matière de gestion pédagogique. Les objectifs sont définis dans le cadre du plan d'études romandes.

Evaluations

L'évaluation sommative permet de dresser un bilan d'un ensemble de connaissances et de compétences acquises par l'élève.

Seuls les objectifs travaillés en classe sont évalués.

Les évaluations sont annoncées aux élèves mais ne font pas systématiquement l'objet d'un travail préparatoire à la maison.

La note peut être issue d'une moyenne arithmétique, mais peut également être adaptée, pondérée afin de donner le message qui permet de rendre compte des apprentissages de l'élève.

Il est interdit d'apporter des annotations ou modifications aux documents officiels (évaluation et bulletin scolaire).

En cas de questions, les enseignants sont à disposition.

Devoirs

Les devoirs sont obligatoires et suivent un travail d'apprentissage réalisé en classe.

Ils constituent une part indispensable et obligatoire du métier d'élève et jouent un rôle important dans la réussite scolaire. En faisant ses devoirs, l'élève consolide ses apprentissages et approfondit ses connaissances.

Les devoirs permettent aussi d'informer les parents sur les exigences et les contenus des programmes d'études et favorisent la participation des parents au cheminement scolaire de leur enfant.

Il est difficile de préciser le temps à consacrer aux devoirs car celui-ci diffère d'un élève à l'autre. Plus que la durée, c'est la régularité et la fréquence du temps consacré aux devoirs qui a un impact positif sur les apprentissages.

Si un élève n'arrive pas à effectuer ses devoirs de façon autonome, il est important que les parents le communiquent à l'enseignant.



Collaboration école-famille

Un entretien annuel est proposé aux parents durant l'année scolaire. D'autres rencontres peuvent bien sûr s'ajouter à celui-ci en tout temps, selon demande des parents ou des enseignants.

Les inquiétudes et problèmes susceptibles de perturber le parcours scolaire d'un élève doivent être communiqués aux enseignants.



Outils numériques



Les livres et cahiers des élèves sont à disposition sur le site :

 www.frischool.ch

Les élèves peuvent se connecter avec leur compte office ou avec les codes transmis par les enseignants.



Dès la 5H, les élèves reçoivent un passeport informatique accompagnés de quelques cours en éducation numérique.

Les applications suivantes sont proposées:

- Outlook
- Teams
- OneDrive

Ces applications sont introduites de manière progressive depuis la 5H.

Le compte office de l'élève est réservé à une utilisation scolaire.

Application KLAPP



Règles d'utilisation de Klapp



Le cercle scolaire de Granges-Paccot - La Sonnaz utilise Klapp. Cette application de communication suisse peut être installée sur un smartphone ou une tablette. Il est également possible de se connecter au moyen d'un ordinateur à l'adresse :

www.klapp.mobi

Klapp est un outil officiel facilitant la communication école-famille. L'utilisation de WhatsApp est désormais interdite.

Un code d'accès et une marche à suivre sont transmis aux parents lors de l'arrivée de leur enfant dans notre école.

Protection des données :

Des photos de classe peuvent être transmises par Klapp. Si vous vous opposez à ce que des photos de votre enfant soient envoyées, merci de prendre contact avec la Direction d'école.

En vous connectant sur Klapp, vous vous engagez à ne publier sur Internet aucune photo sur laquelle d'autres enfants pourraient être identifiables.

Aucun document confidentiel ne sera transmis par Klapp.



Important : Veuillez conserver ce document SVP

Application KLAPP

quelques points à garder en mémoire pour communiquer avec l'école :



Horaire d'envoi

Pour tenir compte de la vie privée de chacun et chacune, il ne devrait pas y avoir de messages envoyés avant 7h et après 19h, du lundi au vendredi, sauf en cas d'urgence.

Message

Les communications sont d'ordre scolaire uniquement.

Il est préférable de privilégier des messages courts et clairs. Attention, les outils de traduction peuvent parfois changer un peu le sens du message.



Réponse et confirmation de lecture



Les enseignant·e·s définissent la possibilité de répondre ou non à un message. Si besoin, il sera nécessaire de créer un nouveau message à l'enseignant·e s'il n'est pas possible d'y répondre directement.

Certains messages demandent une confirmation de lecture : merci de cliquer sur le bouton rouge lorsque vous avez pris connaissance de l'information.

Annnonce d'absence



Créer une nouvelle absence via "Message"
puis "Nouvelle absence "

A annoncer avant le début de l'école !





Aides et soutien

Le travail social en milieu scolaire (TSS)

Les TSS se situent à l'intersection entre l'école, l'élève et sa famille. Ils et elles soutiennent l'école dans la détection précoce, la prise en charge et le traitement de problèmes sociaux ou de problèmes de comportement qui mettent en péril l'intégration scolaire des élèves et péjorent le climat scolaire, dont les conditions d'enseignement.

Les TSS soutiennent le corps enseignant et les parents dans leur mandat éducatif.

Ils et elles mettent en place des mesures préventives et prennent en charge les situations sociales problématiques des élèves le plus tôt possible.

Pour les élèves, ce service est facile et libre d'accès, sans avoir besoin au préalable de l'accord des parents.

Les TSS permettent aux élèves de développer des compétences de gestion, de résolution de conflits et de résolution de problèmes.

Intervenant pour notre école : M. Denis Freléchoz

La compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un spécialiste reconnu par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

https://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm

Logopédie, Psychologie, Psychomotricité (SLPP)

Les SLPP sont à disposition des élèves au sein de l'école régulière. La demande doit être réalisée par les parents par le biais du formulaire 124.

Dans une logique de collaboration entre les professionnels, des thérapeutes peuvent être amenés à intervenir ponctuellement au sein des classes au cours de l'année scolaire.

Il s'agit d'actions ciblées, pour soutenir le cadre pédagogique de manière générale, sans référence directe à un élève en particulier.

Prévention, santé





Interventions en classe

Diverses interventions jalonnent la vie des classes durant cette année-scolaire, comme celles mentionnées ci-dessous.

D'autres rencontres peuvent être ponctuellement organisées, en fonction des besoins et des directives.

La brigade des mineurs



Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Santé sexuelle

L'éducation sexuelle aide l'enfant à s'épanouir dans sa globalité, en utilisant toutes ses facultés intellectuelles, physiques, émotives et mentales, lui permettant ainsi de grandir et de se développer d'une manière positive et harmonieuse.

La sexualité est importante car elle fait partie de la vie humaine dès la naissance et favorise un équilibre. Dans le canton de Fribourg, les cours d'éducation à la santé sexuelle et de prévention des abus sont donnés, par les spécialistes du Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS),

Les rencontres ont lieu avec les élèves de **2^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} HarmoS**.





Interventions en classe

Soins dentaires



Chaque année scolaire, la cabine dentaire est présente dans notre cercle scolaire, pour effectuer un contrôle dentaire des élèves.

Ce contrôle est obligatoire, excepté pour les élèves présentant une attestation d'un dentiste privé déclarant contrôler régulièrement l'enfant. Les parents seront avisés en temps et en heure par le corps enseignant de la venue de la cabine dentaire.

Si l'enfant a besoin de soins suite au contrôle dentaire, les parents pourront faire le choix de se diriger vers un dentiste privé ou continuer les traitements auprès de la clinique dentaire scolaire à Fribourg.

Selon le règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires, les parents ont la possibilité de solliciter une subvention communale pour les soins dentaires de leurs enfants. Le barème et le règlement sont disponibles sur le site internet de la commune.

 www.lasonnaz.ch

Prophylaxie dentaire

Chaque année, le service de prophylaxie dentaire passe dans toutes les classes pour faire de la prévention, éviter les maladies des dents et des gencives.

L'objectif principal est d'apprendre aux enfants à maintenir une bonne santé bucco-dentaire et de prévenir l'apparition de caries, gingivite ou parodontite.



Bilan de santé obligatoire

Avant le début de leur scolarisation, les enfants doivent faire un bilan préscolaire auprès d'un pédiatre ou d'un médecin de famille. Ce contrôle a pour but de veiller à la bonne santé de votre enfant et d'exclure d'éventuels troubles qui pourraient perturber sa scolarité.

La commune se charge d'adresser aux parents toutes les informations nécessaires et le formulaire qui doit être complété par le pédiatre ou le médecin.



Les poux

Les poux sont des insectes minuscules, de couleur grise. Ils s'accrochent aux cheveux et se nourrissent de sang humain.

Quand penser aux poux ?

- Lorsqu'il y a des poux dans l'entourage (à l'école, à la crèche, dans la famille, chez les amis, etc.).
- En cas de démangeaison de la tête.
- En présence des œufs (lentes) à la base des cheveux. Les lentes ressemblent à des pellicules. Elles sont difficiles à enlever.

Le saviez-vous ?

Les poux aiment autant les cheveux propres que les sales et se transmettent par contact direct de tête à tête. Hors du cuir chevelu, ils meurent en 48 heures.



Mouiller les cheveux.



Appliquer généreusement un produit démêlant.



Démêlez les cheveux à l'aide de votre peigne habituel.



Passez le peigne anti-poux dans les cheveux : partez de la base des cheveux et peignez-les jusqu'à leur pointe, mèche par mèche.



Entre chaque passage, essuyez le peigne sur un papier ménager pour y déposer les éventuels poux et lentes.



Rincez bien les cheveux.



Les poux

En présence de poux?

Répétez l'opération 2 à 3 fois par semaine durant 1 mois.

Vous avez trouvé des lentes ?

- ① Recherchez les poux encore 2 fois dans la semaine.
- ② Restez vigilant, car des poux peuvent encore apparaître.

Vous n'avez rien trouvé?

Répétez ce contrôle dans une semaine.

Vous avez trouvé des poux?

- ① Informez l'école ou la crèche de votre enfant.
- ② Le même jour : contrôlez tous les membres de la famille et ceux qui ont des poux.
- ③ Utilisez des brosses à cheveux différentes pour chaque membre de la famille.

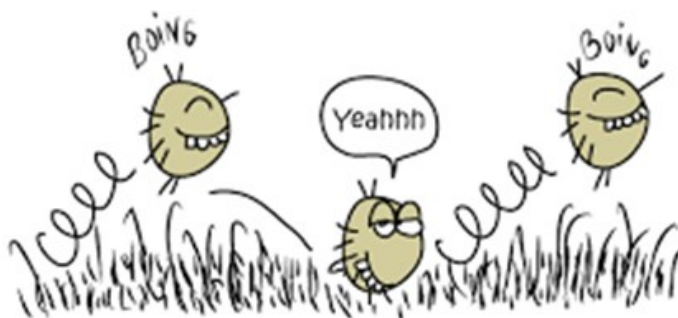
+ INFO

En cas de poux, il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches, etc.

Que faire en cas d'échec?

1. Si, malgré ces mesures, les poux n'ont pas disparu, achetez en pharmacie un produit contenant du diméthylène qui étouffe les poux. En général, 2 à 3 applications sont nécessaires (au 1er, 8ème et 15ème jour). Il n'y a pas de traitement préventif.

2. Si le produit n'est pas efficace, demandez au pédiatre ou au médecin quel autre traitement anti-poux peut être nécessaire.





La gale

La gale est une infestation de la peau par un parasite nommé sarcopte.

Elle est contagieuse et répandue dans le monde entier. Elle touche autant les femmes que les hommes, de tous les âges, de tous les milieux sociaux.

La prise en charge concerne la personne infestée, mais aussi les personnes en contact, le linge et l'environnement.

Il est important de rappeler que, surtout en été, de très nombreuses causes peuvent expliquer des altérations cutanées chez les enfants notamment et ne sont pas dues à la gale.

Par exemple : piqûres d'insectes, piqûres de puces de canard, eczéma, prurit chronique avec lésions de grattage.



1. Les symptômes ?

Les démangeaisons, surtout la nuit ou après une douche ou un bain chaud.

L'apparition primaire typique est la galerie (ou sillon) = structure allongée de quelques millimètres avec la présence de vésicule à l'extrémité. Toutefois, l'absence de galeries n'exclue pas la présence de la gale.

Des petits boutons rouges, type eczémateux avec des papules squameuses, parfois croûteuses, des vésicules et des pustules, sont visibles entre les doigts, les poignets, à l'arrière des genoux, la région génitale et les mamelons. Chez les nourrissons et les jeunes enfants, la gale touche souvent l'ensemble de la peau, y compris le visage et le cuir chevelu poilu.

2. Quand consulter un médecin?

Si vous présentez ou si votre enfant présente des symptômes typiques de la gale (voir ci-dessus), et surtout si un cas confirmé est survenu dans votre famille au cours des six dernières semaines. En été notamment, de nombreuses causes peuvent être à l'origine de démangeaisons et de rougeurs cutanées : piqûres d'insectes, réactions allergiques, urticaire dû à la chaleur, réactions à une crème solaire, allergie au soleil, infections virales, dermatite causée par les puces de canard ou les chenilles processionnaires, etc.

Dans ce contexte, la gale est généralement une cause beaucoup moins probable. Ainsi, si vous présentez ou si votre enfant présente des rougeurs cutanées accompagnées de démangeaisons, sans autre symptôme et en bon état général, vous pouvez consulter par exemple en pharmacie, attendre quelques jours et observer leur évolution. Si les symptômes ne s'améliorent pas, ou s'ils s'aggravent, une consultation médicale est alors indiquée.

Toutes autres informations utiles disponibles sur le site du service du médecin cantonal :

<https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/les-maladies-vaccinations-et-parasites>

Règles





Surveillance, Photos, matériel interdit

Surveillance

Les élèves sont sous la surveillance des enseignants dix minutes avant et dix minutes après les cours. En dehors de ce temps, il n'y a pas de surveillance ! Il est donc recommandé de ne pas faire venir votre enfant trop tôt à l'école.

Photos, vidéos

Lors d'activités spéciales, les élèves seront peut-être pris en photo ou filmés. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant figure sur les clichés, merci de le communiquer par le biais du document « information élève-famille » qui vous sera envoyé avec la lettre de rentrée.

Matériel interdit

Les objets suivants sont interdits dans le cadre de l'école : **Natel, Ipad, Ipod, Appareil photos, rollers...**

Ces objets seront confisqués et pourront être récupérés par la parents, chez la Directrice, à l'école de Chavully, après l'école.

Selon les recommandations de la Police cantonale, il est fortement déconseillé d'amener des trottinettes à l'école.

Il est également préférable de ne pas apporter de jouets.



Les élèves se respectent mutuellement.

Ils sont polis avec les enseignants et les adultes fréquentant le bâtiment scolaire. Ils se tiennent tranquilles lors des déplacements scolaires.



Les transports

Les principes de base

Selon le règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS), les élèves ont droit à un transport gratuit s'ils doivent parcourir, pour se rendre à l'école, une distance d'au moins 2,5 kilomètres lorsqu'ils sont à l'école primaire et 4 kilomètres lorsqu'ils fréquentent le Cycle d'orientation.

Si le chemin du domicile à l'école est particulièrement dangereux, un transport doit également être organisé pour les élèves en scolarité obligatoire.

À La Sonnaz, les transports sont effectués au moyen de deux bus scolaires. La société Taxis-Services effectue les transports nécessitant plus de 24 élèves.

Les parents sont responsables des trajets de leur enfant entre le domicile et l'école ou, s'il y a un transport de prévu, entre le domicile et le lieu de prise en charge de l'enfant (arrêt de bus par exemple).

Comportement à adopter à l'arrêt de bus



1. L'élève se rend à l'arrêt du bus au maximum 5 minutes avant le passage du bus scolaire.
2. L'élève attend sagement l'arrivée du bus. Il ne bouscule pas ses camarades, car ils pourraient tomber sur la route.
3. L'élève ne laisse pas traîner au sol, son sac d'école ou tout autre objet qui pourrait faire chuter un cama-

Il est recommandé que les jeunes enfants (moins de 6 ans) soit accompagné d'un adulte.

Charte relative aux transports

Au début de chaque année scolaire, la commune fait parvenir aux parents une charte des transports scolaires qui indique les règles de bonnes conduites.

Les parents et l'enfant doivent prendre connaissance du document, le signer et le retourner au bureau communal pour accord.

Toute acte de vandalisme ou de détérioration de matériel commis par un élève à l'intérieur d'un bus scolaire sera signalé à l'autorité communale qui prendra les mesures qui s'imposeront. Les éventuelles réparations seront à la charge des parents.

Toute élève qui transgresse les règles risque l'exclusion du bus scolaire, ordonnée par la commune et ce jusqu'à nouvel avis.



Pédibus



Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte. Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !

Comme un vrai bus, le Pedibus respecte un horaire, suit un itinéraire et a ses propres conducteurs. Seule différence : il s'agit d'un bus à pied, organisé et géré par les parents.

C'est facile, deux familles suffisent pour démarrer une ligne Pedibus. Les coordinations cantonales vous aident dans toutes les étapes. Elles vous fournissent des conseils et le matériel de sécurité nécessaire.

- **L'itinéraire** est déterminé par les parents conduisant le Pedibus à tour de rôle. Chaque arrêt est signalé par un panneau.
- **L'horaire** est choisi par les parents utilisateurs, en fonction de leurs besoins et de ceux des enfants.
- **Le conducteur** est généralement un parent. Chaque parent qui inscrit son enfant dans le Pedibus s'inscrit également pour le « conduire », une à deux fois par semaine selon les besoins. Cependant, les grands-parents, maman de jour, nounou, aîné du quartier sont autant d'adultes pouvant s'engager comme conducteurs dans le Pedibus, avec l'accord des autres parents de la ligne.

Les avantages



Le Pédibus permet de diminuer le trafic aux abords de l'école



Les élèves sont en sécurité sur le trajet de l'école, étant pris en charge par des adultes



Se rendre à l'école à pied est bon pour la santé de l'enfant, en raison de l'activité physique



Une ligne Pedibus permet de créer les liens entre enfants, parents et autres accompagnants



Sur le chemin de l'école

Déplacement à vélos

Il est recommandé que seuls les élèves ayant suivi l'instruction donnée par la police sur la circulation (6H) peuvent se rendre à l'école en vélo. Le trajet, jusqu'à l'école, est sous la responsabilité des parents.

Durant les heures d'écoles, les vélos sont correctement rangés, aux endroit prévus à cet effet.

En cas de vol ou de dégât, la commune et l'école ne sont aucunement responsable.



Autres moyens de déplacement

Les trottinettes, les planches à roulettes sont considérées comme des jouets et non comme des moyens de déplacement. Sur la voie publique, leur utilisation peut s'avérer dangereuse.

Pour des raisons évidentes de sécurité, nous encourageons les parents à refuser l'utilisation de ces jeux sur le trajet de l'école. Dans l'éventualité où des élèves viendraient l'école en utilisant ces engins, leur usage dans l'enceinte du complexe scolaire est strictement interdite.

En voiture

Il est fortement déconseillé par le service de prévention et de sécurité routière de conduire les enfants à l'école ou à l'arrêt de bus en voiture. Le trafic à proximité de ces lieux est un danger pour votre enfants et ses camarades.

Si un trajet en voiture est nécessaire, veuillez utiliser les places de stationnement du parking de la nouvelle école.

Pour éviter tout danger, veuillez déposer votre enfant et repartir immédiatement, afin d'éviter des embouteillages et des stationnements inutiles.



Congés, Absences





Maladie, Rendez-vous, Congé spécial

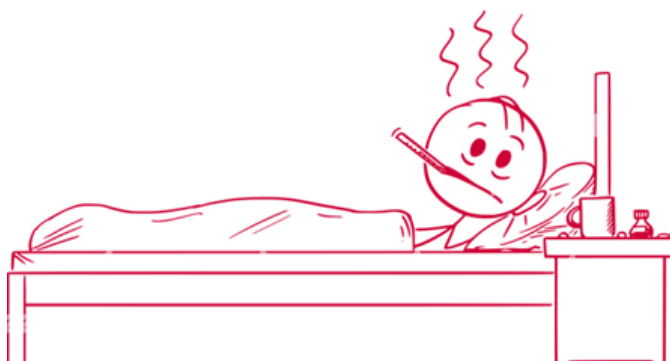
Absences pour maladie

Toute maladie ou absence de votre enfant doit être annoncée **AVANT** le début de la classe.

Pour les maladies de plus de 5 jours, un certificat médical signé du médecin de votre enfant est exigé.

Pour des raisons de sécurité, si un enfant vient à manquer à l'appel au début de la classe sans que l'enseignant n'ait été averti, les démarches suivantes sont entreprises :

- ① L'enseignant appellera les personnes à contacter en cas d'urgence.
- ② Si les appels n'aboutissent pas, la commune puis la police sera avertie. Dans ce cas, les frais occasionnés par le déplacement de la police seront à charge des parents.



Rendez-vous médicaux

Lors de différents rendez-vous médicaux (dentiste, médecin), les parents informent l'enseignant de leur enfant, 2 à 3 jours avant l'absence de l'élève, directement sur l'application KLAPP.

Si un élève est dans l'incapacité de suivre son cours de piscine, de gymnastique ou autres activités organisées par le corps enseignant, il devra présenter une excuse écrite de ses parents ou une dispense du médecin.

Demande de congé spécial

Des demandes de congé peuvent être accordées pour de justes motifs, pour faire face à des événements ou des déplacements imprévisibles, en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité ou importance (par exemple événements familiaux très importants, fêtes religieuses, deuils).

Toute demande de congé pour convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les prolongation de vacances n'est en aucun cas un motif justifié. **Ces demandes seront rejetées.**

Un formulaire officiel se trouve sur le site de l'Etat, en voici le lien :

 <https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarite-obligatoire/demande-de-conge>

Le document est également disponible sur le site de la commune :

 www.lasonnaz.ch

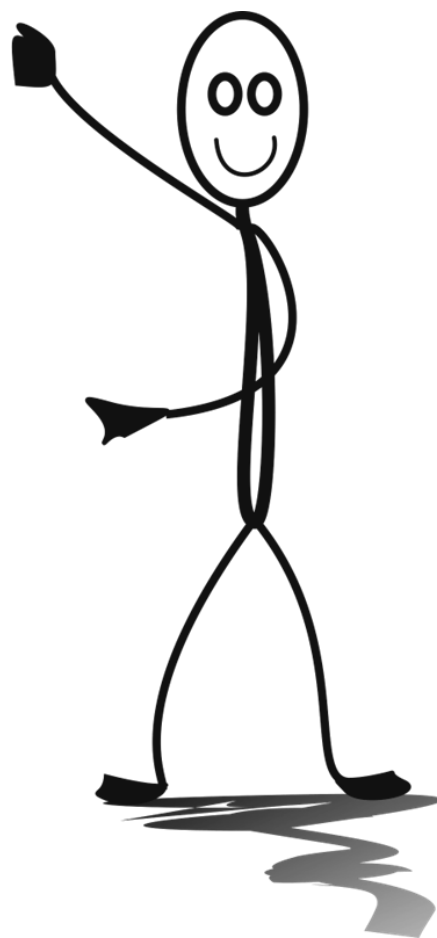
Il doit être complété et retourné à la directrice, au moins 2 semaines avant le congé souhaité.

▲ Jour « Joker »

Jour « Joker »

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant 4 demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36 a) :

- Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.
- En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.
- Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
- En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
- **Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance en utilisant le formulaire sur Klapp.**
- Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. À la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.



Durant l'année scolaire 2026-2027 il ne sera pas autorisé de prendre les jours joker :

- 1) durant le camp de ski pour les 5H à 8H, du 15 au 19 février 2027.
- 2) Le 1er jour de la rentrée scolaire.

Accueil extrascolaire





Plan des unités d'accueil ouvertes

Le service d'accueil extrascolaire est organisé à Lossy. Il est ouvert à tous les enfants des classes de 1^{ère} à la 8^{ème} HarmoS de la commune de La Sonnaz.

Cette structure a pour mission d'accueillir et encadrer les enfants en dehors des heures de classe, de leur permettre de prendre des repas équilibrés à midi et de favoriser également leur développement avec des activités adaptés à leur âge.

Les enfants sont confiés à une équipe éducative, supervisée par la responsable de l'AES, Mme Pamela CAO.

Des inscriptions en cours d'année sont toujours possibles, dans la mesure des places disponibles.

L'accueil extrascolaire (AES) n'est pas ouvert durant les vacances scolaires.

Toutefois, durant ces périodes, les parents peuvent inscrire leur enfants à l'accueil de Granges-Paccot directement.

Unités ouvertes	
-----------------	--

Unités fermées	F
----------------	---

Unité	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h00-08h10					
08h10-11h55	F			F	
11h55-13h45					
13h45-15h30					
15h30-18h00					

Contacts



Accueil extrascolaire (AES) de Lossy

☎ 076 520 17 82

✉ aes@lasonnaz.ch

Accueil extrascolaire (AES) de Granges-Paccot

☎ 026 460 68 80

✉ aes@granges-paccot.ch

Infos *diverses*





Conseil des parents

Au sens de la loi sur l'enseignement obligatoire dans le canton de Fribourg, le conseil de parents est une institution représentative des parents des élèves scolarisés dans un établissement scolaire. Il a pour mission de représenter les intérêts des parents auprès de l'établissement scolaire et de la commune.

Le conseil de parents est composé de parents d'élèves et se réunit au minimum 2 fois par année.

Les missions du conseil de parents sont les suivantes :

- **Représenter les intérêts des parents** auprès de l'établissement scolaire et de la commune. Le conseil de parents est consulté sur les projets et décisions importants concernant l'école. Il peut également formuler des propositions et des recommandations.
- **Promouvoir la collaboration entre les parents, les enseignants et les autres acteurs de l'école.** Le conseil de parents peut organiser des activités et des événements pour favoriser la rencontre et le dialogue entre les parents et les enseignants.
- **Informar les parents sur la vie scolaire.** Le conseil de parents peut organiser des réunions d'information ou des conférences pour informer les parents sur les différents aspects de la vie scolaire.



Le conseil de parents est un organe important de la participation des parents à la vie scolaire. Il joue un rôle important dans la représentation des intérêts des parents et dans la promotion de la collaboration entre les parents, les enseignants et les autres acteurs de l'école. **Il n'a cependant aucun pouvoir décisionnel.**

▲ Médicaments, Objets trouvés, accès école

Médicaments

Selon les directives du Service de l'enseignement, il n'est plus possible de donner des médicaments durant le temps de classe.

En cas de maladie spécifique, veuillez fournir les médicaments nécessaires à l'enseignant de votre enfant.



Objets trouvés

Tous les objets perdus ou oubliés durant l'année seront déposés à l'entrée de l'ancien bâtiment.



Accès à l'école

Le périmètre de l'école, à savoir les bâtiments scolaires et cours de récréation, relèvent de la sphère communale. Il est réservé au corps enseignant, aux élèves ainsi qu'au personnel de la commune.

